PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Madame DUPUY Vanessa, Maire.

Présents : DUPUY Vanessa - COUËRRE-LATOUR Véronique - BRUNET Pascal – JANSSEN Roland – CAYÉ Philippe - PANNETIER Hervé - BOCIANOWSKI Virginie - CHESNEL Elodie - LAROSE Xavier – MICHEL Frank -

Absents excusés : CATHERINE Arnaud qui a donné pouvoir à DUPUY Vanessa - LORANT Cédric qui a donné pouvoir à BRUNET Pascal - FOSSEY Karine - VIVIEN Bernard.

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. BOCIANOWSKI Virginie est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 1er juin 2023,
- Convention d'entente relative à la crèche Gouvix/Cauvicourt.
- Questions diverses.

<u>2023/039 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2023</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 1^{er} juin 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de CHESNEL Elodie.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2023/040: Convention d'entente relative à la crèche Gouvix/Cauvicourt

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de crèche nous liant à la commune de Gouvix.

Elle fait lecture de la convention constitutive d'une entente entre nos deux communes pour la création et la gestion d'une crèche multi-accueil de 24 berceaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Le Secrétaire de séance,

BOCIANOWSKI Virginie

Le Maire,

Vanessa DUPUY